

LA SAUVEGARDE DES ROUTES D'ACHEMINEMENT DE
PÉTROLE—LES PATROUILLES CONTRE LES
SOUS-MARINS

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant en sa capacité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au sujet de la sécurité des routes d'acheminement du pétrole américain. Comme le ministère de l'Intérieur des États-Unis a publié au début de ce mois une étude dont il ressort que le pipeline de l'Alaska et la route que suivent les pétroliers au large seraient entièrement sous contrôle américain et par conséquent plus sûrs qu'un pipe-line traversant le territoire canadien, le ministre pourrait-il me dire si le gouvernement américain a engagé ou non des discussions avec le gouvernement canadien pour que les activités de patrouille anti-sous-marine sur le littoral occidental du Canada soient confiées aux forces américaines, au lieu d'être, comme maintenant, assurées par des unités navales canadiennes?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

LA QUESTION D'UN PIPE-LINE DE L'OUEST À MONTRÉAL—
LA CONVOCATION AU COMITÉ DU MINISTRE ET DE LA
COMMISSION DE L'ÉNERGIE

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Je voudrais poser une question complémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a déclaré qu'il n'avait actuellement aucune étude à soumettre à la Chambre. Comme il s'agit d'une question très importante pour les Canadiens, le ministre et le président de l'Office national de l'énergie seraient-ils disposés à comparaître sous peu devant le comité compétent de la Chambre pour répondre aux questions qui leur seront posées, de sorte que les Canadiens sachent mieux de quoi il retourne?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, nous serons certainement très heureux de comparaître devant le comité quand il examinera les crédits de l'Office national de l'énergie. Je le répète, la question de la rentabilité des oléoducs au Canada est du ressort du secteur privé. Ce n'est pas au gouvernement qu'il appartient de déterminer s'il y a lieu ou non de construire des pipe-lines; ce n'est pas ainsi que nous procédons.

M. l'Orateur: J'hésite à interrompre le ministre, mais nous devrions peut-être aborder maintenant un autre sujet.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

QUÉBEC—L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DANS LA
MAURICIE—LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE
SKI À SAINT-GÉRARD

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[M. l'Orateur.]

L'honorable ministre est-il en mesure de faire une déclaration au sujet des articles publiés dans le journal de la Mauricie *Le Nouvelliste*, lesquels articles feraient allusion à un certain voyage à Hawaï, où le ministre aurait conclu des ententes avec des hommes d'affaires de la région au sujet d'un projet de centre de ski à Saint-Gérard et de l'aménagement d'une voie d'accès au parc national de la Mauricie?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Si l'honorable député considère que l'affaire est urgente, il pourrait m'en donner avis pour qu'elle soit débattue au moment de l'ajournement.

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Matte: A dix heures, monsieur le président.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable ministre pose la question de privilège.

L'hon. M. Chrétien: Je tiens à faire remarquer à l'honorable député que dans sa page éditoriale d'hier, *Le Nouvelliste* s'est excusé auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour ces insinuations malheureuses, et...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question de privilège n'est pas fondée.

* * *

LA FAILLITE

INSTANCES DU MINISTRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC
AU SUJET DU RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTUDE

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations.

Peut-il dire à la Chambre s'il a reçu du ministre de la Justice du Québec une communication au sujet du rapport Tassé, sur la faillite, dans laquelle le ministre manifestait son opposition à plusieurs points du rapport et demandait au ministre fédéral d'accorder un délai supplémentaire pour permettre aux représentants du Québec de faire leurs commentaires sur ce rapport? Dans l'affirmative, nous dirait-il quelle réponse il a donnée au ministre de la Justice du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je sais qu'il y a eu des conversations entre les représentants des deux ministères mais je ne sais pas encore s'il y a eu communication officielle et je n'en ai point vu. Je vais sûrement me renseigner. Il va de soi que si le gouvernement du Québec ou quelqu'un d'autre désire faire des instances ou des observations sur la question de la faillite et de l'insolvabilité, je les recevrai avec plaisir quand on voudra bien les faire. Bien entendu, j'y apporterai toute l'attention voulue.